

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 15.05.90.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.11.91 Bulletin 91/47.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : Société dite: GUINARD
CENTRIFUGATION (Société Anonyme) — FR.

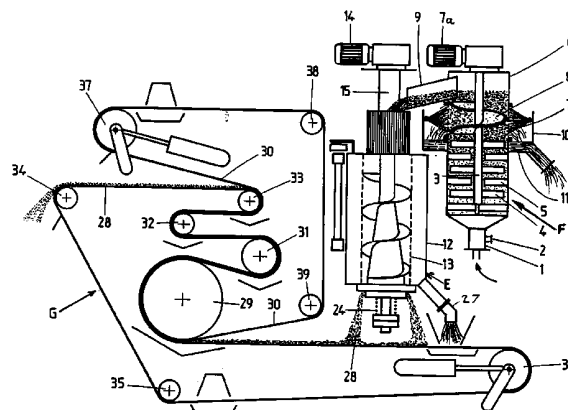
72 Inventeur(s) : Autret Marcel, Marie.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : Cabinet Flechner.

54 Filtre auto-nettoyant et installation de filtration comprenant un filtre de ce genre.

- 57 a) Installation de filtration.
b) Elle comprend successivement un filtre auto-nettoyant (F), un égoutteur à vis (E) et un filtre à double bande pres-seuse (G).
c) Traitement des boues.



Filtre auto-nettoyant et installation de filtration
comprenant un filtre de ce genre.

Au brevet français 87 14 188, on décrit une installation de filtration d'une suspension comprenant un filtre à
5 bande presseuse et, en amont de celui-ci, un égoutteur muni
d'une vis de pressage de la suspension à filtrer, un allocula-
teur précédant l'égoutteur.

Cette installation a fait ses preuves pour traiter
des boues urbaines et industrielles. Mais elle présente les
10 inconvénients suivants. A de grands débits, la quantité
d'eau, séparée dans l'égoutteur, contenant encore des ma-
tières solides en suspension et est envoyé sur le brin
d'entrée du filtre à bandes presseuses, est si importante que
d'une part elle remouille les sédiments déposés juste à côté
15 sur ce brin et que d'autre part elle nécessite de donner aux
bandes presseuses des ouvertures de maille plus grandes, afin
de permettre à l'eau de s'évacuer en une quantité suffisante,
qu'il n'est souhaitable pour l'opération de pressage entre
les deux bandes qui doit s'effectuer en aval.

20 L'invention pallie ces inconvénients, tout en per-
mettant d'obtenir des performances encore supérieures à
celles de l'installation décrite au brevet mentionné ci-
dessus.

L'invention a donc pour objet un filtre auto-net-
25 toyant constitué d'une enveloppe cylindrique, à face latérale

perforée, dans l'axe vertical de laquelle est montée tournant une vis à brosse ou analogue venant en contact de brossage avec la face latérale perforée et ayant un raccord d'entrée plus proche d'une première extrémité de l'enveloppe que de la
5 seconde et un raccord de sortie plus proche de la seconde extrémité que de la première. Suivant l'invention, la face latérale n'est perforée que sur une partie annulaire plus éloignée de la première extrémité que de la seconde et la vis à brosse ne vient en contact qu'avec la partie perforée de la
10 face latérale.

Dans ce filtre auto-nettoyant d'un type nouveau, la partie non perforée de la face latérale laisse à l'agent de floculation, qui a été ajouté à la boue en amont du filtre auto-nettoyant, le temps de jouer son rôle et d'agglomérer la
15 boue de sorte que, lorsque les flocons arrivent devant la partie perforée, ils ne peuvent pas passer à travers celle-ci, tandis que l'eau y passe. La boue encore non floculée est maintenue dans le filtre auto-nettoyant, puisqu'elle se trouve en regard de la partie non perforée de la face laté-
20 rale de l'enveloppe. De préférence, la partie non perforée de la face latérale de l'enveloppe se trouvant du côté de la première extrémité a une hauteur de 500 à 800 mm pour bien laisser à l'agent de floculation le temps de jouer son rôle. La partie perforée a habituellement une hauteur de 150 à 300
25 mm et peut être à une distance de la seconde extrémité de 80 à 200 mm environ, le raccord de sortie des flocons pour les envoyer à l'égoutteur étant ménagé près de la seconde extrémité.

L'enveloppe peut être entourée d'une cuve dont le
30 fond est à un niveau inférieur au niveau le plus bas de la partie perforée. Cette cuve est destinée à recueillir l'eau et à l'évacuer.

Des buses de projection de liquide, notamment d'eau, sur la face extérieure de la partie perforée permet-

tent de la décolmater de temps à autre. Les buses sont montées avantageusement sur la cuve.

Suivant un mode de réalisation particulièrement efficace, un dispositif de brassage est prévu dans l'enveloppe entre la première extrémité et la partie non perforée. Ce dispositif de brassage est destiné à augmenter la vitesse de floculation de la boue par l'agent de floculation.

De préférence, le raccord d'entrée est proche du bas de l'enveloppe.

10 L'invention vise également une installation de filtration comprenant un égoutteur à vis, suivi de préférence d'un dispositif de filtration à double bandes presseuses et ayant, en amont de l'égoutteur à vis, un filtre auto-nettoyant, de préférence suivant l'invention.

15 La figure unique du dessin annexé est un schéma d'une installation suivant l'invention.

L'installation de filtration suivant l'invention comprend essentiellement un filtre auto-nettoyant F, un égoutteur à vis E et un filtre à bandes presseuses G.

20 Le produit à traiter brut est introduit par une bride 1 dans le filtre auto-nettoyant servant de flocculateur, le flocculant étant injecté simultanément par l'orifice 2. L'ensemble est mélangé dans le flocculateur F grâce à un dispositif de brassage constitué essentiellement d'un arbre 3
25 vertical muni de lames 4 horizontales passant entre des chicanes 5 fixes issues de la face latérale intérieure d'une enveloppe 6 cylindrique. L'arbre 3 est entraîné en rotation par un moteur 7a. La face latérale comporte, au-dessus du dispositif de brassage, une partie perforée 7 annulaire.
30 L'arbre 3 porte également une vis hélicoïdale munie de brosses 8 venant en contact avec cette partie perforée 7 annulaire. Au-dessus de la partie perforée, l'enveloppe se poursuit par une partie non perforée supérieure de laquelle est issu un déversoir 9 qui déverse la suspension dans
35 l'égoutteur E. L'enveloppe 6 est entouré d'une cuve 10 dont

le fond 11 est à un niveau inférieur au niveau le plus bas de la partie perforée 7.

L'égoutteur est du type décrit au brevet français précité. Il comprend essentiellement dans une enveloppe 12 d'axe vertical un cylindre 13 perforé d'axe vertical. Un 5 moteur 14 entraîne un arbre 15 à l'intérieur du cylindre 13. L'arbre 15 s'évase vers le bas en un noyau portant une vis. Le bord libre de la vis porte des brosses qui viennent frotter contre la paroi intérieure du cylindre et en décolmatent 10 les fentes. Le produit égoutté dans l'égoutteur peut s'écouler par un orifice annulaire prévu au fond de l'égoutteur et tomber sur une bande 28 de la presse à bandes presseuses G. Le liquide exprimé de la suspension dans l'égoutteur est évacué par un conduit d'évacuation 27.

15 La suspension égouttée tombe sur une bande 28 de la presse à bandes presseuses G, tandis que le conduit 27 débouche également sur cette bande 28, mais en amont de l'endroit où débouche la suspension égouttée.

La quantité de liquide exprimé est bien moindre 20 qu'auparavant, en sorte qu'il peut s'écouler à travers la bande 28, même si celle-ci est à mailles fines, sans s'accumuler ni remouiller le produit égoutté déposé juste en aval sur la bande 28.

La bande 28 s'enroule sur le rouleau 29, cependant 25 qu'une bande 30 vient s'interposer entre le rouleau 29 et la bande 28. Les deux bandes passent ensuite ensemble successivement sur le rouleaux 31, 32 et 33. La bande 28 sort du rouleau 33 pour passer sur un rouleau 34, puis sur un rouleau 35 et revenir sous l'égoutteur E par un rouleau de renvoi 36, 30 l'un de ces rouleaux étant moteur. La bande 30 sort du rouleau 33 et est retournée au rouleau 29 en passant par un rouleau 37, un rouleau 38 et un rouleau 39, l'un de ces rouleaux étant également moteur.

La suspension égouttée est ainsi serrée entre les 35 bandes 28 et 30, alors qu'elle passe sur les rouleaux 29 à

33. La suspension pressée entre ces rouleaux sort sur la bande 28 et est éjectée à la sortie du rouleau 34.

REVENDICATIONS

1. Filtre auto-nettoyant constitué d'une enveloppe cylindrique (6) à face latérale perforée et dans l'axe vertical duquel est monté tournant une vis à brosse (8) ou analogue venant en contact de brossage avec la face latérale perforée et ayant un raccord d'entrée (1) plus proche d'une première extrémité de l'enveloppe que de la seconde et un raccord de sortie (9) plus proche de la seconde extrémité que de la première, caractérisé en ce que la face latérale (6) n'est perforée que sur une partie annulaire (7) plus éloignée de la première extrémité que de la seconde et la vis à brosse (8) ne vient en contact qu'avec la partie perforée (7) de la face latérale.

2. Filtre auto-nettoyant suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie non perforée de l'enveloppe se trouvant du côté de la première extrémité a une hauteur de 500 à 800 mm.

3. Filtre auto-nettoyant suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la partie perforée (7) de l'enveloppe a une hauteur de 150 à 300 mm.

4. Filtre auto-nettoyant suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie perforée (7) est à distance de la seconde extrémité.

5. Filtre auto-nettoyant suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la distance est de 80 à 200 mm.

6. Filtre auto-nettoyant suivant l'une des revendi-

cations 1 à 5, caractérisé en ce que l'enveloppe (6) est entourée d'une cuve (10) dont le fond (11) est à niveau inférieur au niveau le plus bas de la partie perforée (7).

5 7. Filtre auto-nettoyant, caractérisé par des buses de projection de liquide sur la face extérieure de la partie perforée (6).

8. Filtre auto-nettoyant suivant les revendications 6 et 7 prises ensemble, caractérisé en ce que les buses sont montées sur la cuve (10).

10 9. Filtre auto-nettoyant suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par un dispositif de brassage (4, 5) prévu dans l'enveloppe entre la première extrémité et la partie perforée (7).

15 10. Installation de filtration comprenant un égoutteur à vis (E) suivi de préférence d'un dispositif de filtration à double bande presseuse (G), caractérisée en ce qu'elle comprend en amont de l'égoutteur à vis un filtre auto-nettoyant (F), de préférence suivant l'une des revendications précédentes.

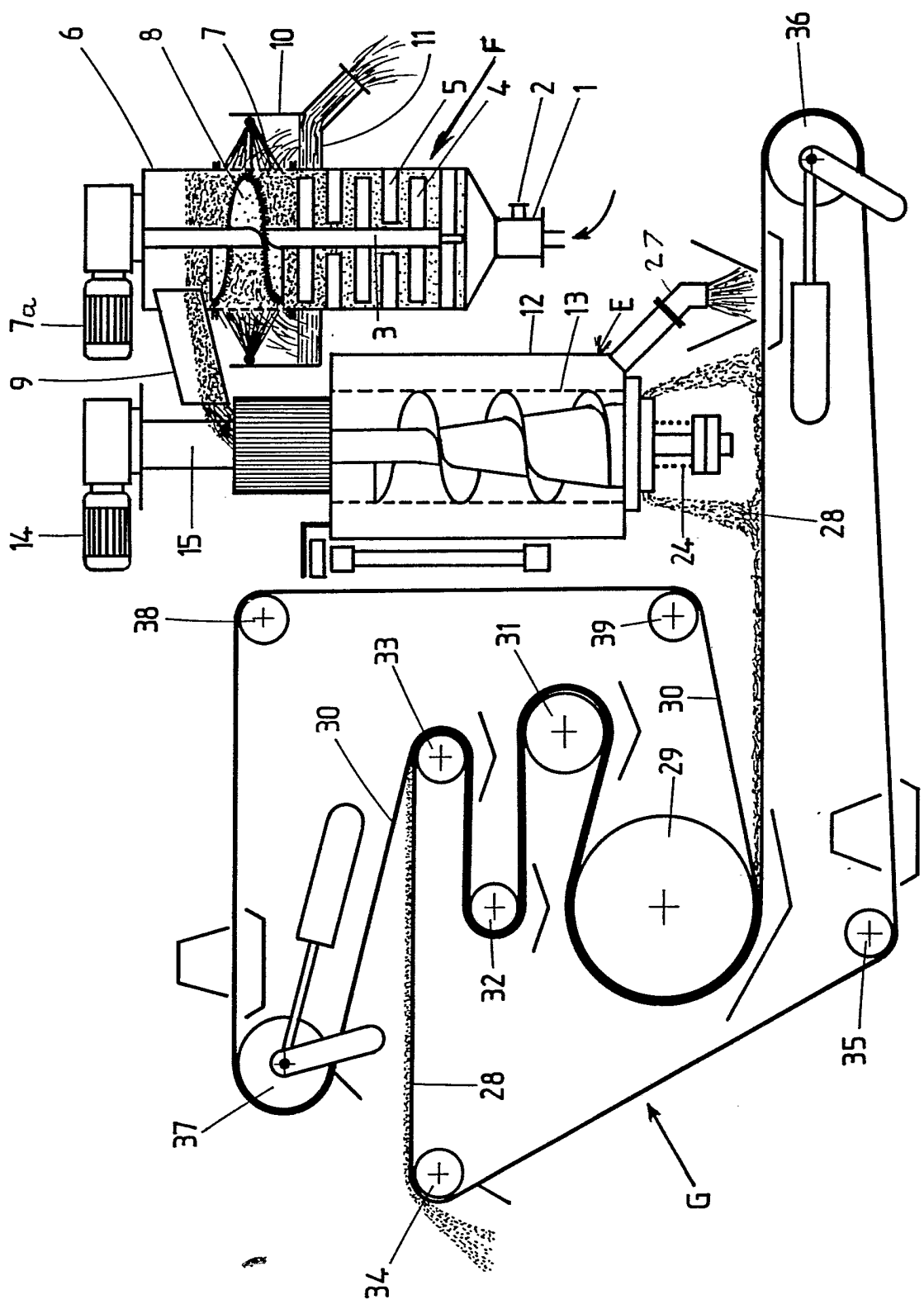


FIG-1

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9006037
FA 441879

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	GB-A-2 065 486 (ZURN INDUSTRIES) * Page 1, lignes 119-130; page 2, lignes 1-10,58-70 *	1,3,4,6
A	DE-U-8 438 010 (A.G. KOCH MASCHINEN FABRIK) * Page 6, paragraphe 1; page 8, paragraphe 3 *	1
A	CH-A- 620 859 (KENSAKU NAKAMURA) * Figure 3 *	1
A,D	FR-A-2 621 830 (GUINARD CENTRIFUGATION) * Figures 1,2 *	10
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B 01 D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
10-10-1990		KERRES P.M.G.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)